

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA**

Séance Ordinaire du 27 septembre 2022

Date de la Convocation : 22 septembre 2022

Date de l'affichage : 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept du mois de septembre à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur **Michel CAUSSE**, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Martine ALBUCHER ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents : Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL ; Elian BOUZAT ; Claude BAUMES ; Jacky LACAN - Vincent NICOULEAU ; Aude JALADE ; Martine ALBUCHER ; Jean-Michel RECOULES ; Michel LAURENS ; Pierre GRIMAL ; Josette VAYSSE ; Claudine GRIMAL.

Mandats : P. ANTOINE à A. CLUZEL ; F. VERGNES à J.M. RECOULES ; A. MASSOL à M. ALBUCHER ; S. ESTEVENY à G. ABRANTES.

Absents et excusés : /

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DE L'EFFECTIF : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL TERRITORIAL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de service, de l'évolution des postes de travail, et des missions assurées, de modifier le tableau des effectifs. L'avancement de grade est accordé par l'autorité territoriale aux agents remplissant les conditions d'ancienneté (dit « au choix ») et/ou de réussite à un examen professionnel après appréciation de leur valeur professionnelle et des acquis de l'expérience.

Pour l'exercice 2022 un agent de la filière administrative est promouvable par voie de promotion interne dite « au choix » (Ancienneté acquise) :

Cet agent est promouvable au grade supérieur d'Attaché Principal Territorial.

Afin de promouvoir l'agent concerné, Monsieur le Maire propose la modification suivante du tableau de l'effectif :

- Création d'un poste d'Attaché Principal à Temps complet.
- Suppression d'un poste d'Attaché à Temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2022,

Filière : **ADMINISTRATIVE**,

CADRES OU EMPLOIS FILIERE ADMINISTRATIVE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMAIRE DE SERVICE
Attaché principal	A	1	35 heures
Attaché	A	0	
Rédacteur principal	B	0	
Rédacteur	B	0	
Adjoint Administratif Ppal de 1ère cl	C	3	3 postes à 35 heures
Adjoint Administratif Ppal de 2ème cl	C	1	35 heures
Adjoint Administratif	C	0	
Total		5	

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité,

- **La création** d'un poste d'Attaché Principal Territorial,
- **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1^{er} octobre 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Martine ALBUCHER



Le Maire,
Michel CAUSSE

